

Annexe 49  
SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES  
SICAD

GUIDE DU  
CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du.....

Organisme : Ministère de la Culture (Direction des Affaires Administratives et  
Financières)

Domaine de la prestation : la Gestion Financière

Objet de la prestation : transfert de crédits pour paiement de dettes .

Conditions d'Obtention

- Existence effective de la dette avec présentation des pièces . justificatives

Pièces à fournir

- Les Copies originales des pièces justificatives de la dette ;  
\*\* Bon de commande, facture et bon de livraison en ce qui concerne le fournisseur .  
\* Les rapports financier et moral en ce qui concerne le demandeur de la subvention .

Étapes de la prestation

Intervenants

Délais

- dépôt d'un dossier comportant toutes les pièces justificatives au bureau d'ordre central - Étude de la nature et de l'opportunité de l'activité - Transfert des crédits	- le bénéficiaire de la dette ou son représentant - direction des affaires administratives et financières - Direction des affaires administratives et financières	3 mois à compter de la date de dépôt du dossier
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre Central du Ministère de la Culture  
Adresse : Rue du 2 mars 1934- la Kasbah - Tunis -1006

Lieu d'Obtention de la prestation

Service : La banque du bénéficiaire  
Adresse : La banque de l'intéressé selon le cas

Délais d'Obtention de la prestation

3 mois à compter de la date de dépôt du dossier au Bureau d'ordre central du Ministère

Références législatives et réglementaires

- Le Code de la comptabilité publique

Annexe 50  
SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES  
SICAD

GUIDE DU  
CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du .....

Organisme : Ministère de la Culture (Direction des lettres)

Domaine de la prestation : Le livre tunisien

Objet de la prestation : Distribution des livres acquis par le ministère de la culture

Conditions d'Obtention

- Institutions et structures à caractère culturel, social ou éducatif

Pièces à fournir

- Une demande pour l'obtention des livres au nom du Ministre de la culture ou du directeur des lettres

Étapes de la prestation

Intervenants

Délais

- Présentation de la demande sus-indiquée - Remise des livres à l'institution	- l'institution ou la structure intéressée - direction des lettres	20 jours à compter de la date de dépôt de la demande
----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre de la Direction des lettres  
Adresse : 39, Rue Asdrubal -Lafayette-1002 -Tunis

Lieu d'Obtention de la prestation

Service : Direction des lettres  
Adresse : 39, Rue Asdrubal -Lafayette-1002 -Tunis

Délais d'Obtention de la prestation

20 jours à compter du dépôt de la demande

Références législatives et réglementaires

- le décret n°96-1875 du 7 octobre 1996 portant organisation du ministère de la culture .